

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS T-24-01, T-24-02 ET RCA24-19001

AVIS est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 4 décembre 2023 :

- ***Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2024 (T-24-01)***
- ***Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024 (T-24-02)***
- ***Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001)***

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 5 décembre 2023.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement